

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Education-a-la-vie-affective-et-sexuelle-ne-cedons-pas-aux-obscurantisme>  
s



École & société

# Éducation à la vie affective et sexuelle : ne cédon pas aux obscurantismes

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 31 août 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Depuis 2003, trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et sexuelle sont obligatoires du CP à la Terminale, mais souffrent « d'une mise en place disparate » selon le rapport du défenseur des droits.

En outre, le Haut Conseil à l'Égalité a mené l'enquête pendant l'année scolaire 2014-2015. Sur un échantillon de 3 000 établissements publics et privés interrogés, 25% des écoles élémentaires, 4% des collèges et 11,3% des lycées déclarent n'avoir rien mis en place. Et, d'après cette étude, le nombre de classes ayant reçu au moins les trois séances obligatoires est relativement faible : 47% en CM2, 10% en 6e, 21% en 4e, 12% en seconde.

Ainsi, le 18 juillet 2018, Marlène Schiappa a déclaré : « à partir de la rentrée avec Jean-Michel Blanquer, nous allons envoyer une circulaire à tous les recteurs de France pour qu'ils mettent en oeuvre, une loi qui existe déjà et qui n'est pas mise en oeuvre, qui demande qu'il y ait trois séances par an d'éducation à la vie affective et sexuelle »

De manière prévisible, chaque fois qu'un intérêt est porté à ces enseignements, les défenseurs du patriarcat et du conservatisme social s'expriment, souvent anonymement sur les réseaux sociaux, afin de les caricaturer, mais aussi en retirant leurs enfants de l'école. C'est la mobilisation de ces courants qui avait contribué à l'abandon des ABCD de l'égalité en 2014. Ces obscurantistes mettent principalement deux arguments en avant : le premier insiste sur le fait que les élèves seraient trop purs ou trop jeunes pour l'éducation à la vie affective et sexuelle. Le deuxième est que ce n'est pas de rôle de l'école de proposer ces apprentissages, et que cela reviendrait aux familles.

Or, les contenus d'apprentissages sont, bien-sûr, adaptés à l'âge des élèves concernés (voir le site éducol), et c'est bien le rôle de l'école de proposer des enseignements qui aident à la construction d'une conscience personnelle et sociale. En voici quelques exemples : « analyser les enjeux, les contraintes, les limites, les interdits et comprendre l'importance du respect mutuel », « développer l'exercice de l'esprit critique notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias, en matière de sexualité », « favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective notamment des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre » et « apprendre à identifier et à intégrer les différentes dimensions de la sexualité humaine, biologique affective, psychologique, juridique, sociale, culturelle et éthique ». De plus, si les familles sont naturellement légitimes pour aborder en leur sein les valeurs qui les animent, l'École est aussi légitime pour proposer des apprentissages concernant le consentement mutuel, le respect entre filles et garçons, la sexualité, les sexualités, connaître son corps et le droit d'en disposer.

Changer les mentalités pour aller vers une culture de l'égalité entre les sexes fait partie des missions du service public d'éducation : L'École de la République ne doit pas être un simple espace de transmission des « fondamentaux ». Ce travail d'émancipation est un marqueur de L'École laïque.

Pour le SE-Unsa, il est indispensable que ces trois séances annuelles soient effectivement mises en place, et les enseignants doivent bénéficier de formations à cet effet.